



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 10158

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'il peut présenter, à l'intention de la représentation nationale, un premier bilan de ses directives tendant à la « création d'une commission de la restauration scolaire au sein des établissements, associant toutes les personnes concernées et s'occupant de tous les aspects de la restauration » (JO - AN - 20 octobre 1997), selon la réponse à sa question écrite n° 2555 du 1er septembre 1997.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est pleinement conscient du rôle fondamental que joue la nutrition en tant que facteur de santé et de bien-être pour les élèves, notamment aux moments de l'enfance et de l'adolescence où les besoins nutritionnels doivent être particulièrement couverts pour leur permettre une croissance harmonieuse et équilibrée. Dans ce domaine, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie se préoccupe depuis plusieurs années de la qualité et de l'équilibre alimentaire des repas proposés aux élèves dans le cadre de la restauration scolaire, en donnant régulièrement des instructions aux personnels directement concernés des établissements (intendants, cuisiniers, personnes chargées des achats alimentaires) afin que ceux-ci veillent plus particulièrement au problème du contrôle de la qualité et de la quantité des aliments destinés à l'élaboration des repas servis dans les cantines. Toutefois, des études récentes réalisées auprès des jeunes scolarisés montrent que leurs habitudes alimentaires sont loin d'être toujours adaptées à leurs besoins physiologiques et traduisent pour un nombre non négligeable d'entre eux un déséquilibre dans leur mode de consommation (excès de lipides, insuffisances de calcium et de fer) qui peut entraîner des problèmes d'obésité. Par ailleurs, l'analyse des repas fournis en restauration scolaire souligne de manière générale leur trop grande richesse en protéines et en matières grasses et leur insuffisance en calcium. Au niveau nutritionnel, une recomposition des repas servis semble donc nécessaire pour donner aux élèves une alimentation équilibrée. C'est pour cette raison que le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie poursuit actuellement sa réflexion sur les différents aspects de la restauration scolaire, visant à réactualiser les textes antérieurement publiés dans ce domaine. Parmi les perspectives et propositions étudiées, l'une de celles-ci envisagerait la création d'une commission de la restauration scolaire dans chaque établissement, réunissant l'ensemble des partenaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10158

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 785

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4295